



DECLARATION de LA FSU AU CTSD DU 7 AVRIL 2015

Depuis plusieurs années la FSU alerte sur les conséquences de la politique d'austérité dans les services publics, qui voient fondre leurs budgets et sont mis en danger par la poursuite d'une cure régressive sans fin. L'annonce d'un nouveau tour de vis exigé par la Troïka et d'un plan d'économies drastiques va se traduire dans les hôpitaux publics déjà exsangues par une économie d'1.2 milliards d'€, par exemple.

On pourrait penser que ce qui se passe dans le domaine de la santé ne se reproduit pas dans le domaine de l'éducation en raison des créations de postes. Programmées essentiellement pour rétablir la formation initiale, elles sont pourtant insuffisantes face à la hausse démographique et les difficultés scolaires en particulier dans notre département.

Le nombre d'élèves par classe, combiné à la disparition des seuils, va poursuivre sa progression rendant d'autant plus difficiles les conditions d'étude, et plus lourdes les conditions de travail des personnels.

Nous sommes aujourd'hui à la veille d'une grève dans le pays réunissant le secteur public et le secteur privé pour faire cesser cette politique d'austérité à la fois injuste et inefficace. L'appauvrissement des salariés et la mise en danger des services publics sont générateurs de dégâts humains considérables et ont des conséquences sur le climat politique et social dans notre pays. L'augmentation du chômage et de la précarité ainsi que la mise à mal des solidarités se ressentent dans le climat scolaire, lorsque de nombreux jeunes se trouvent en situation de discrimination, voire d'abandon.

Dans notre département, les fermetures de classe en REP+ sont l'illustration de la nouvelle donne dans l'Éducation prioritaire. Nous réitérons donc notre demande : quels critères avez-vous utilisés, Monsieur le Directeur Académique, pour les dotations dans les Écoles, les collèges et les lycées de la Gironde ?

Nous avons du mal à comprendre certains de vos choix : pourquoi les écoles qui appartiennent à un même segment ne sont pas traitées de la même façon ? Pourquoi toutes les écoles sortantes de l'EP ne sont pas traitées de la même façon, celles du secteur de Salles notamment ? Quels sont les repères finalement choisis pour les trois segments ? Quels éléments vous ont conduit à prendre des mesures de sauvegarde ? Comment sont prises en compte les écoles qui relèvent de la politique de la ville ? Vos silences en disent pourtant long.

Le dialogue social est au plus bas quand on constate que, dans les instances paritaires, vous choisissez soit des non-réponses, soit la politique de la chaise vide (CHSCT), soit des éléments de langage répétés à l'envi et que vous préférez les opérations de communication (assises locales sur les valeurs de la République) à la concertation avec les représentants des personnels.

La décision de mettre en expérimentation dans l'Académie de Bordeaux le profilage des postes de direction de plus de 9 classes et de tous les postes de direction et d'adjoints en REP+ revient à donner aux IEN le pouvoir de recruter "leurs" directeurs, et de faire un pas vers la création de chefs d'établissements dans le premier degré.

Comment comprendre la nécessité d'un CV, d'une lettre de candidature, de passer un entretien devant une commission ad hoc qui « classerait » les enseignants selon des compétences, alors que l'accès à nombre de postes est déjà conditionné par la détention d'une habilitation ou d'une certification et que rien ne le justifie pour les REP+ ou « les plus de maîtres que de classes » ? Enseigner dans les écoles de l'académie de Bordeaux requerrait-il plus de compétences qu'en Seine Saint Denis par exemple où aucun poste d'adjoint, de direction, ni de maître supplémentaire n'est profilé ?

Ces mesures auraient des effets négatifs sur la motivation des équipes et des personnels, engagés depuis longtemps dans leurs missions. Elles seraient vécues comme une individualisation accrue des parcours professionnels et une mise en concurrence renforcée dans des secteurs où nous n'avons jamais eu autant besoin de favoriser et de valoriser le travail en équipe. Cela passe au contraire par un traitement équitable de tous les enseignants des écoles et une formation de haut niveau.

Les postes de REP+ et de « plus de maîtres que de classes » doivent être accessibles à tous les enseignants sans condition préalable, tout comme l'accès aux postes de direction doit être garanti à tous les personnels qui en remplissent les conditions. A charge pour l'institution d'informer, de former et d'accompagner les personnels à la spécificité de ces postes. De même en REP+ nous n'acceptons pas les fiches de poste centrées sur l'approche par compétences, qui bride la liberté pédagogique des enseignants-es. De même, les missions et compétences requises pour les maitres surnuméraires vont à l'encontre des préconisations ministérielles.

A ce stade de la carte scolaire, vous prévoyez de consommer 53 ETP sur la dotation de 103 prévue. Par le jeu des ouvertures/fermeture, seuls 4 ETP sont pour l'instant consacrés à la hausse démographique et si vous allez au bout de vos prévisions, il n'y aurait que 46 postes pour près de 2000 élèves supplémentaires, soit un poste pour 43 élèves.

Cette prévision semble fortement sous-estimée au regard des effectifs totalisés dans votre document de travail. En effet ce sont près de 3800 élèves qui viendraient grossir les effectifs, sachant qu'aucune remontée collective n'a eu lieu depuis novembre et que les outils de contrôle se multiplient. Dans ce cas, ce serait un poste créée pour 80 élèves. Cela ne permettra pas d'alléger les effectifs dans les classes alors que cela reste le principal levier de réussite. Quid du projet de scolariser 30 % des moins de 3 ans en EP ? Quid du remplacement ? Notre département ne verra que 11 postes supplémentaires dans sa brigade de remplacement. Très insuffisant, quand on sait que chaque année ce sont près de 30 000 journées de classes qui sont perdues pour les élèves et que la formation continue est exsangue.

Nous ne pouvons que déplorer l'absence de création de postes pour répondre aux difficultés scolaires graves et persistantes qui ne cessent de croître. L'absence de maîtres E et G dans les écoles a des conséquences pour les enfants les plus éloignés de la culture scolaire qui peinent à être élèves et qui sont empêchés d'apprendre. Faute de réponse adaptée pour prévenir leurs difficultés, combien d'entre eux, alors qu'ils ou elles ne présentent aucun déficit cognitif risquent de se trouver en panne de projet scolaire voire en situation de handicap ? Les centres médico-pédagogiques ne peuvent plus accueillir ces élèves qui grossissent les listes d'attente.

Dans le second degré, le projet de réforme du collège s'appuie sur l'augmentation dangereuse de l'autonomie des établissements qui sera de fait celle du chef d'établissement, sur une conception problématique de l'interdisciplinarité et de l'accompagnement personnalisé puis sur une remise en cause calamiteuse des enseignements disciplinaires pourtant au cœur de notre métier. Notre charge de travail s'en trouverait ainsi accrue et notre liberté pédagogique attaquée. C'est pourquoi le SNES et la FSU combattent ces projets ministériels de décret et d'arrêté modifiant l'organisation des enseignements au collège. Ils conduisent à une transformation profonde de notre métier et à un abandon d'un service public national d'éducation à travers une mise en concurrence systématique des territoires, des collèges et des disciplines à l'intérieur même des établissements.

Enfin la lutte contre les inégalités à l'école exige des moyens pour le Service social en faveur des élèves, ce qui a conduit les Assistantes sociales à cesser le travail le 2 Avril, et à refuser tout redéploiement en Gironde comme ailleurs. La FSU réclame de toute urgence un plan pluriannuel de créations de postes de personnels sociaux.

Avec les autres fédérations de la fonction publique la FSU appelle à la grève inter professionnelle le jeudi 9 Avril pour contrer l'austérité budgétaire et le pacte de responsabilité qui s'appliquent aux services publics, aux fonctionnaires mais aussi aux citoyens.